



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Remboursement des frais kilométriques pour les ophtalmologues itinérants

Question écrite n° 14357

Texte de la question

Mme Anne-Laure Babault attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de la prévention sur la prise en charge financière des frais kilométriques pour les opticiens itinérants par la sécurité sociale. Aujourd'hui, un réseau de quatre-vingt-dix opticiens mobiles exerce partout en France. Ces professionnels de santé permettent ainsi à des personnes isolées ou en perte de mobilité d'accéder plus facilement à cette catégorie de soins. Aussi, compte tenu du fait que les infirmiers, ou encore les masseurs-kinésithérapeutes, peuvent se faire rembourser leurs frais kilométriques dans le cadre de leur activité professionnelle libérale, elle l'interroge sur la possibilité d'ouvrir ce remboursement à l'ensemble des professionnels de santé dès lors qu'ils exercent de manière totale, ou partielle, en itinérance.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Laure Babault](#)

Circonscription : Charente-Maritime (2^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14357

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 janvier 2024](#), page 338

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)